



L'INTERVENTION MILITAIRE PERMET-ELLE RÉELLEMENT DE METTRE FIN À LA NUCLÉARISATION D'UN PAYS ?

Irving LEWIS

Face à l'insuffisance de la non-prolifération préventive, les États-Unis ont défini le concept de contre-prolifération fait de « politiques coercitives qui reposent sur l'identification des entités, États ou réseaux, dangereux, et visant à leur imposer des mesures de contrainte pour éliminer leur dangerosité, éventuellement par la force armée »¹ : « nous savons d'expérience que nous ne pouvons pas toujours réussir à empêcher et contenir la prolifération d'armes de destruction massive (ADM) à destination États hostiles et de terroristes. En conséquence, l'armée des États-Unis et les agences civiles concernées doivent posséder l'ensemble des capacités opérationnelles destinées à contrer l'emploi et la menace d'emploi » de ces armes, annonce la *National Strategy to Combat Weapons of Mass Destruction* (Stratégie nationale de lutte contre les armes de destruction massive) définie par la Maison-Blanche en décembre 2002². En effet, Washington qui s'estime particulièrement visé par ces proliférateurs, entend disposer face à eux « d'un droit de recours inconditionné à la force armée »³ préconisé par la *National Security Strategy* de 2002 (Stratégie de sécurité nationale)⁴ et reconfirmé par sa version revisitée de 2006⁵. Les États-Unis entendent ainsi lutter contre ceux qui recherchent les ADM, les possèdent et envisagent de les utiliser contre l'Amérique ou ses alliés. En fait, il s'agit pour Washington d'agir en amont pour empêcher une prolifération de se produire. L'accent est mis sur l'action plutôt que la réaction face à la nucléarisation d'un État.

L'opération *Iraqi Freedom* reste aujourd'hui la première application de cette doctrine qui a certes permis de mettre fin au régime de Saddam Hussein et de précipiter la décision de la Libye de renoncer à son programme nucléaire suite au démantèlement du réseau Khan mais qui, en revanche, n'a pas pu empêcher le pays de sombrer dans un cycle de violences dont les développements quotidiens ne manquent certainement pas de susciter des ambitions nucléaires chez des États qui craindraient de subir le même sort. Face à un tel constat, ne faudrait-il pas plutôt penser à organiser la lutte contre la prolifération de manière différente ?

¹ SUR Serge, *Relations internationales*, Montchrestien, Paris, 4^{ème} éd., 2004, pp. 481-482.

² BUSH George, *National strategy to combat weapons of mass destruction*, Washington D.C., December 2002 (<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/12/WMDStrategy.pdf>).

³ ANTHONIOZ Théodore, « De la non-prolifération à la contre-prolifération », *Questions internationales*, n°13, mai/juin 2005, p. 45.

⁴ BUSH George, *The National Security Strategy of the United States of America*, Washington D.C., September 2002 (<http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf>).

⁵ BUSH George, *The National Security Strategy of the United States of America*, Washington D.C., March 2006 (<http://www.whitehouse.gov/nsc/nss/2006/nss2006.pdf>).

Redéfinir par exemple nos concepts de sécurité afin de tendre vers un monde plus juste et plus sûr où l'importance politique des armes nucléaires serait réduite et surtout où les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) penseront enfin à honorer leur engagement vis-à-vis de l'article VI du TNP⁶ ?

Les objectifs visés par l'action militaire

Dans la politique de contre-prolifération américaine, l'intervention militaire dans un pays y a pour objet principal un changement de régime. L'argument est simple : certains régimes, parce qu'ils sont déterminés à acquérir des capacités nucléaires militaires et qu'il est impossible de négocier avec eux, doivent être changés⁷. L'idée de proliférer relevant de la politique intérieure d'un État, si on influe sur celle-ci, on pourrait éviter une nucléarisation de l'État. Un tel changement de régime pourrait d'ailleurs bénéficier à la lutte contre les réseaux clandestins de prolifération car ces pays, parce qu'ils ne peuvent accéder aux biens et technologies nucléaires de manière légale, ont recours aux réseaux illicites d'approvisionnement. Une action sur les régimes pourrait donc permettre de démanteler ces réseaux. On le voit bien, selon la vision américaine, la prolifération nucléaire étant avant tout une question d'acteurs recherchant de telles capacités, il faut lutter contre ceux-ci si on veut espérer lutter contre la dissémination des armes. L'histoire n'a-t-elle pas démontré que les États avaient renoncé à leurs programmes nucléaires uniquement à un moment où leur régime politique changeait, remarque John Bolton⁸, faisant certainement référence au Brésil, à l'Argentine et à l'Afrique du Sud, où dans les deux premiers le passage à un régime démocratique et dans le troisième la fin de l'apartheid ont mis fin à leur quête de l'arme nucléaire.

Pour Washington, ces États qui ne peuvent ni être dissuadés, ni être persuadés de renoncer à leurs ambitions nucléaires par des négociations, ont été catégorisés : ce sont soit des « États voyous », soit des « régimes hors-la loi », soit des « États parias », soit des États de « l'Axe du Mal ». L'Irak, l'Iran et la Corée du Nord ont été ainsi nommément désignés par George Bush (de même que la Libye, la Syrie et Cuba quelques mois plus tard par John Bolton⁹) dans son discours du 29 janvier 2002 sur l'État de l'Union¹⁰. Un discours qui certes énonçait les principes de la « Guerre Globale contre le Terrorisme » mais qui a, plus que tout, marqué un glissement de cette guerre vers la lutte anti-prolifération¹¹. On le remarquera trois mois après, quelques jours avant l'invasion de l'Irak, dans une conférence de presse organisée à la Maison-Blanche. Le Président américain était alors, on ne peut plus, clair : si intervention armée il y aura en Irak, son principal objectif serait le désarmement : « *I want*

⁶ Aux termes de l'article VI du TNP, « chacune des parties s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

⁷ MONTGOMERY Alexander H., « Ringing in Proliferation: How to Dismantle an Atomic Bomb Network ? », *International Security*, vol. 30, n°2, Fall 2005, p. 155.

⁸ BOLTON John R., *Arms Control and Nonproliferation Issues*, Press Conference at the U.S. Embassy Information Resource Center Seoul, South Korea, July 21, 2004 (<http://www.state.gov/t/us/rm/34676.htm>).

⁹ BOLTON John R., *Beyond the Axis of Evil : Additional Threats from Weapons of Mass Destruction*, Remarks to Heritage Foundation, Washington, D.C., May 6, 2002 (<http://www.state.gov/t/us/rm/9962.htm>).

¹⁰ BUSH George, *State of the Union Address*, January 29, 2002 (<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/01/20020129-11.html>).

¹¹ CONESA Pierre, « La vision américaine de la sécurité internationale », in WIEVIORKA Michel (dir.), *L'Empire américain ?*, Editions Balland, Paris, 2004, p. 156.

Saddam to disarm ! », disait-il. Et pour désarmer il faudrait changer de régime¹². En clair, la destruction des capacités irakiennes de production d'ADM n'étant pas suffisante, le régime de Saddam Hussein devait être renversé afin d'éradiquer totalement la menace. Et pour cela, les États-Unis étaient prêts à agir seuls, sans l'aval des Nations Unies, sans le soutien de la communauté internationale. Le 20 mars 2003, ils attaquent militairement l'Irak faisant de l'opération *Iraqi Freedom* la première intervention militaire menée ouvertement au nom de la non-prolifération, qui plus est, à titre préemptif, voire préventif.

La guerre préventive « menée pour empêcher un revirement adverse dans l'équilibre du pouvoir, par exemple pour empêcher un adversaire potentiel d'acquérir des moyens qui amélioreraient sa position stratégique »¹³, permettrait ainsi à l'Amérique d'attaquer des États qui sont « des proliférateurs convaincus [et] dont les dirigeants sont déterminés à développer, maintenir et améliorer leur capacité en termes d'ADM et de leurs vecteurs... », car les États-Unis « ne peuvent plus compter uniquement sur une stratégie réactive, comme par le passé » : en lieu et place, ils s'efforceront d'« adapter le concept de menace imminente aux moyens et aux objectifs des adversaires d'aujourd'hui » ; « afin de parer ou d'empêcher de tels actes hostiles de nos adversaires, les États-Unis agiront, si cela est nécessaire, de manière préemptive »¹⁴. En clair, ils sont plus que jamais décidés à frapper avant de l'être, affirmant qu'il serait trop tard s'ils attendent que les menaces se concrétisent : « nos ennemis ont ouvertement déclaré qu'ils cherchaient à se doter d'armes de destruction massive et l'évidence indique qu'ils le font avec détermination [...]. Et, parce que c'est une question de bons sens et d'autodéfense, l'Amérique agira avant même que la menace ne se concrétise »¹⁵. Leur objectif est qu'« en réduisant le nombre de pays qui possèdent des armes de destruction massive, ils espèrent tarir une source de technologie et de matériel »¹⁶, donc porter un coup aux activités des réseaux.

Or, si l'intervention irakienne a été justifiée par la volonté de débarrasser le pays de ses ADM, on sait aujourd'hui qu'aucune présence de celles-ci n'y a été découverte : « nul stock d'armes chimiques ou biologiques ; pas la moindre preuve d'un programme nucléaire... »¹⁷. Au contraire, la stratégie américaine est à l'origine du chaos actuel qui y règne : « l'Irak est devenue une zone d'instabilité durable, sanctuaire de groupes terroristes »¹⁸. Mais les néo-conservateurs américains n'envisagent pas pour le moins de s'en arrêter là. L'Irak n'était qu'une étape, la première, et probablement pas la dernière, d'une longue aventure censée débarrasser la planète des « États voyous » qui cherchent à acquérir des capacités nucléaires afin de les utiliser contre les États-Unis et leurs alliés¹⁹. Face à une telle perception de la menace nucléaire, on imagine très bien que l'épée de Damoclès pèse sur deux autres États de l'« Axe du Mal » : la Corée du Nord et l'Iran. Déjà en avril 2003, un mémorandum secret de Donald Rumsfeld, Secrétaire d'État à la Défense, appelait ouvertement à un changement de

¹² BUSH George, *President George Bush Discusses Iraq in National Press Conference*, 6 March 2003 (<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2003/03/print/20030306-8.html>).

¹³ WALT Stephen M., « La guerre préventive : une stratégie illogique », *AFRI*, vol. VI, 2005, p. 140.

¹⁴ BUSH George, *The National Security Strategy of the United States of America*, *op. cit.*

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ CLARY Christopher, « A.Q Khan et les limites du régime de non-prolifération », *Forum du désarmement*, n°4, 2004, p. 43.

¹⁷ BOOT Marx, « Irak : une victoire américaine ? », *Politique internationale*, n°111, printemps 2006, p. 130.

¹⁸ CONESA Pierre, « La vision américaine de la sécurité internationale », *op. cit.*, p. 156.

¹⁹ Sur la vision du monde des néo-conservateurs américains, voir notamment KRISTOL William & KAPLAN Lawrence F., *Notre Route commence à Bagdad. Par les Faucons de la Maison-Blanche*, Saint-Simon, 2003.

régime en Corée du Nord²⁰. Toujours dans la même perspective, le Pentagone aurait commencé il y a deux ans, des opérations clandestines en Iran²¹. Démenti de George Bush, pour qui « cette notion selon laquelle les États-Unis seraient prêts à attaquer l'Iran est simplement ridicule ». Toutefois, elle l'est moins quand il n'hésite pas à clamer « que toutes les options sont envisageables » pour obliger Téhéran à geler son programme d'enrichissement de l'uranium²². Si cette option pour résoudre l'énigme nucléaire iranienne, malgré les négociations qui piétinent, ne semble pas rencontrer l'adhésion de toute la communauté internationale, l'Union Européenne en première, Washington, en tant que « premier gardien de l'ordre nucléaire mondial et protecteur du Moyen-Orient »²³ ne semble pas l'écarter. La tentation de mettre fin au régime des Mollahs est toujours présente à la Maison-Blanche. Mais l'Administration Bush prendra-t-elle sur elle l'énorme responsabilité d'une nouvelle intervention dans une zone déjà dangereuse alors que son armée ne semble pas trouver la porte de sortie du borbier irakien ?

Si le changement de régime semble être difficilement envisageable dans le cas iranien, en tout cas dans un proche avenir, Washington pourrait par contre opter pour des actions militaires ciblées contre les objectifs nucléaires du régime islamique. Le Vice-président, Dick Cheney, ardent défenseur de cette stratégie, serait en train d'user de toute son influence pour convaincre George Bush de l'adopter²⁴. En 1981, Israël avait déjà eu recours à ce type d'opération à travers le raid aérien mené par son aviation contre le réacteur nucléaire irakien « Osirak » de Tammouz près de Bagdad. Mais on sait que les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Si l'attaque a permis de retarder le programme irakien, elle a en outre amené Saddam Hussein à enterrer ses installations nucléaires, et ceci immédiatement à la suite du bombardement du 7 juin. En clair, l'emploi de la force, au lieu de régler le problème, n'a fait que le reculer. Et c'est probablement le défi auquel les États-Unis devront faire face si une telle action était lancée contre l'Iran. Si Téhéran n'a pas anticipé un tel cas de figure. En développant à l'origine de son programme des installations nucléaires souterraines, il est évident qu'une intervention américaine en sera l'occasion. Les conséquences d'une destruction « chirurgicale » ne se limiteront d'ailleurs pas à uniquement à une telle réaction de la part de Téhéran²⁵. Pour Mohamed El Baradei, une solution militaire en Iran ne ferait qu'aggraver la situation. Une attaque extérieure illégale et illégitime exaltant la fierté nationale, toute la population se rangerait derrière son gouvernement de telle sorte que « l'arme nucléaire deviendrait un projet national auquel chaque iranien adhérerait »²⁶. Dans ce contexte d'hostilité et avec le soutien de son peuple, l'Iran pourrait ainsi multiplier les ressources consacrées à son programme nucléaire de manière à parvenir à la fabrication d'armes nucléaires dans un délai relativement court. On n'est pas sorti de l'auberge ! C'est peut-être conscients de cette situation que Hillary Clinton et Bill Richardson, candidats

²⁰ RENNIE David, « Rumsfeld Calls for Regime Change in North Korea », *Daily Telegraph*, April 22, 2003 (<http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2003/04/22/wkor22.xml>).

²¹ HERSH Seymour M., « The Coming Wars », *New Yorker*, 24-31 January 2005 (http://www.newyorker.com/archive/2005/01/24/050124fa_fact).

²² Cité dans BUMILLER Elisabeth, « Bush Says Europe Should Not Lift China Arms Embargo », *New York Times*, 23 February 2005.

²³ MOREAU DEFARGES Philippe, « L'Iran et la bombe : options de fin de partie », *Politique internationale*, n° 111, printemps 2006, p. 192.

²⁴ Voir LEWIS Irving, « Crise nucléaire iranienne : vers une intervention militaire américaine avant le départ de Bush ? », *Multipol*, 19 juillet 2007.

²⁵ SALAMA Sammy & RUSTER Karen, « A Preemptive Attack on Iran's Nuclear Facilities: Possible Consequences », *Center for Nonproliferation Studies* (<http://www.cns.miis.edu/pubs/week/040812.htm>).

²⁶ LASSERRE Isabelle, « Combattre la prolifération » (Entretien avec Mohamed El Baradei), *Politique internationale*, n° 111, printemps 2006, p. 156.

démocrates à l'investiture de leur parti ont récemment recommandé à l'Administration Bush la poursuite du dialogue avec Téhéran pour trouver un dénouement à la crise nucléaire : « Nous devons nous souvenir qu'aucune nation n'a jamais été contrainte de renoncer aux armes nucléaires mais nombreux sont ceux qui ont été persuadés de le faire par la politique du bâton et de la carotte », faisait remarquer Bill Richardson lors d'un discours au *Center for National Policy*, en juin 2007²⁷.

Quant au changement de régime, permet-il réellement d'atteindre les objectifs visés en matière de lutte contre la prolifération ? Pour Alexander Montgomery, auteur d'un remarquable article sur le démantèlement des réseaux de prolifération, cette politique est insoutenable parce qu'entre autres, le type de régime en vigueur dans un pays a peu de lien systématique, voire pas du tout, avec la propension à la nucléarisation, même s'il n'occulte pas le fait que les régimes autoritaires soient plus enclins à vouloir détenir des capacités nucléaires et balistiques. Et pour cause, les principaux déterminants qui président à la nucléarisation sont davantage des questions de sécurité, de rivalités interétatiques et le prestige lié à la possession des armes que la volonté de leader particuliers de les posséder²⁸. Ainsi, une telle politique aurait plutôt tendance à encourager une certaine coopération entre les États proliférants, achevant de les convaincre que seule une dissuasion efficace - offerte par la possession d'armes nucléaires - pourrait leur permettre de se prémunir contre une intervention militaire américaine sur leur sol. De ce point de vue, la politique américaine ne pourrait qu'avoir des effets contre-productifs en favorisant la multiplication des États recherchant des capacités nucléaires et en encourageant les proliférants actuels à poursuivre leurs programmes, tout ceci suivant une logique défensive. Dans un tel contexte, ne faut-il pas envisager de s'attaquer au problème autrement ?

Vers un nouveau système de sécurité collective

Les mesures préventives de contrôle des exportations ainsi que celles plus coercitives d'utilisation de la force armée dans une logique d'anticipation de la menace nucléaire ne peuvent certainement pas toujours régler le problème. Dans un tel cas de figure, il est impérieux que la communauté internationale redéfinisse d'autres politiques pour lutter contre la prolifération. Si on est conscient que c'est la volonté qui est l'acte fondateur de la prolifération, alors il est impossible d'imaginer de nouvelles réponses pour juguler le phénomène tout en ignorant les raisons qui poussent un État vers la nucléarisation. Ces raisons sont plus sécuritaires qu'autre chose. Comme le remarque Mohamed El Baradei, de nombreux pays ont la tentation de développer des capacités nucléaires parce qu'ils y voient le seul moyen de se prémunir contre d'éventuelles attaques²⁹. Il faut donc œuvrer à l'avènement d'un nouveau système de sécurité collective qui nous permettrait de construire un monde plus sûr qui ne soit plus basé sur les armes nucléaires, donc sur la dissuasion³⁰. Dans cette optique, il faudrait s'attaquer aux « problèmes de l'instabilité et de l'insécurité régionale », ainsi qu'aux « situations conflictuelles qui sont à la base de nombreux programmes d'armements », de telle sorte que les pays ne ressentent plus le besoin de posséder ces armes comme le

²⁷ PICKLER Nedra, « Clinton, Richardson urge Bush administration to continue talking with Iran », *Signonsandiego*, 27 June 2007.

²⁸ MONTGOMERY Alexander H., « Ringing in Proliferation », *op. cit.*, pp. 164-165.

²⁹ LASSERRE Isabelle, « Combattre la prolifération », *op. cit.*, p. 153.

³⁰ EL BARADEI Mohamed, *In Search of Security: Finding An Alternative To Nuclear Deterrence*, Stanford University, Center for International Security and Cooperation, California, USA, 4 November 2004 (<http://www.iaea.org/NewsCenter/Statements/2004/ebsp2004n012.html>).

préconise la *Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des ADM*³¹. Mais il est évident que l'on ne peut pas y parvenir en occultant l'objectif de désarmement général et complet qui sous-tendait jusqu'ici tous les efforts en matière de non-prolifération nucléaire : « il y a une forme d'hypocrisie à promouvoir la non-prolifération tout en tolérant que certains États prolifèrent impunément »³². Or, les puissances nucléaires condamnent le fléau de la prolifération et défendent en même temps les avantages de leur propre force de dissuasion nationale. Ce qui est de nature à encourager la prolifération comme le notait il y a quelques années Lloyd Axworthy, ex-ministre canadien des Affaires étrangères, pour qui « nous devons donc nous regarder comme les autres nous voient, de façon à ne pas envoyer de messages contraires à nos intentions [et] de crainte de fournir aux proliférateurs des arguments pour justifier leurs propres programmes nucléaires »³³. Une autre manière de rappeler aux EDAN de ne pas oublier leurs obligations envers l'article VI du TNP, car leur possession d'armes nucléaires est une situation temporaire et non permanente. Il est important de relégitimer le lien historique entre non-prolifération et désarmement. Le TNP est un instrument de désarmement et de non-prolifération nucléaires, le second objectif étant une condition du premier et vice versa. Les deux objectifs sont intimement liés et les dissocier n'avancera pas la lutte contre la prolifération. Au contraire !

Si le processus de désarmement doit concerner les cinq puissances nucléaires qui ont signé le TNP, il est essentiel d'y intégrer également Israël, l'Inde et le Pakistan, soit en parvenant à les inclure dans le Traité, soit en œuvrant à la création dans leurs régions de Zones Exemptes d'Armes nucléaires (ZEAN). En effet, le refus de ces trois EDAN d'assumer toute obligation de non-prolifération et de désarmement s'explique par le fait qu'ils ne sont pas membres du TNP. Or, une telle situation peut être, à long terme, à l'origine d'une multiplication d'États nucléaires qui voudraient suivre leur exemple – quitte à se délier de leurs engagements vis-à-vis du Traité – pour développer des capacités nucléaires. Il faudrait donc universaliser le TNP tout en prenant soin de durcir les conditions de son retrait car l'article X laisse clairement la possibilité à tout État non doté d'armes nucléaires (ENDAN) de s'en retirer, si en raison de changements du contexte stratégique, il décide qu'il est de son intérêt de développer des armes nucléaires, avec pour seule condition procédurale de transmettre une notification motivée de cette décision à toutes les autres parties ainsi qu'au Conseil de sécurité et de respecter un préavis de 3 mois. Mais élargir le TNP aux trois États nucléaires de facto se heurte à une contrainte majeure. Faut-il les faire adhérer en tant qu'EDAN ou en tant qu'ENDAN ? Le Traité est clair : au sens de son article IX alinéa 3, un EDAN est défini comme « un État qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1^{er} janvier 1967 ». Ce qui n'est pas leur cas. La deuxième option a très peu de chance d'aboutir. Quant à la première, elle aurait l'avantage de favoriser dans ces pays, un meilleur contrôle des activités nucléaires en empêchant les transferts et le commerce de technologies et matières nucléaires en direction d'autres États. Mais dans ce cas, il faudrait modifier le Traité³⁴. Les États sont-ils prêts à le faire ? Le risque principal d'une telle reconnaissance pouvant être interprété comme une certaine récompense

³¹ *Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive*, Bruxelles, 12 décembre 2003.

³² BIAD Abdelwahab, « La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive à la croisée des chemins », *AFRI*, vol. 5, 2004, p. 777.

³³ Cité dans RAUF Tariq, « Vers le désarmement nucléaire », *Forum du Désarmement*, n°1, 2000, p. 49.

³⁴ C'est dans cette optique que Thomas GRAHAM Jr. et Avner COHEN ont préconisé un protocole ou un accord distinct pour les considérer comme des « membres associés » au TNP. Voir GRAHAM Thomas & COHEN Avner, « An NPT for Non-Members », *Bulletin of Atomic Scientists*, vol. 60, n°3, May/June, 2004, pp. 40-44.

de l'attitude de prolifération une fois le seuil nucléaire franchi. Un mauvais exemple pour les futurs candidats à la bombe !

Pour clore le débat, la *Carnegie Endowment for International Peace* propose la stratégie de « respect universel »³⁵ qui n'officialiserait pas une nouvelle catégorie de pays à l'intérieur ou en marge du TNP mais qui supposerait de la part de ces trois pays le respect des mêmes mesures et obligations que les cinq premières puissances nucléaires. La ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (*Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty*, CTBT), ouvert à signature le 24 septembre 1996 et censé bannir tout essai nucléaire dans quelque environnement que ce soit, quelle que soit la puissance de l'explosion, pour des usages civils ou militaires, en est une. Son entrée en vigueur³⁶, subordonnée à la ratification de 11 des 44 États qui possèdent des capacités nucléaires³⁷, serait une avancée majeure dans la marche vers le désarmement nucléaire et l'avènement d'un monde exempt de armes nucléaires de même que la généralisation des ZEAN³⁸ comme en témoigne le document final de la conférence d'examen du TNP de 2000 pour qui ces zones « améliorent la paix et la sécurité globale et régionale, renforcent le régime de non-prolifération et contribuent à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire »³⁹.

Le TNP autorise dans son article VII les États à conclure des « traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs », disposition renforcée par la Décision 2, adoptée lors de la conférence d'examen de 1995, qui approuve la négociation de nouveaux traités de ce genre. Si aujourd'hui plus de 100 pays sur quatre continents sont impliqués dans des ZEAN⁴⁰ – ce qui non seulement réduit considérablement les territoires potentiels de déploiement des armes nucléaires puisque la possession, les essais, le transport et l'entreposage de celles-ci, y sont prohibés –, l'objectif doit être de couvrir toute la planète. D'autres ZEAN doivent être envisagées dans les régions à risque encore non couvertes à l'instar de l'Asie du Sud et l'Asie du Nord-est⁴¹.

³⁵ PERKOVICH George, MATHEWS Jessica T., CIRINCIONE Joseph, GOTTEMOELLER Rose, WOLFSTHAL Jon B., « Universal Compliance: A strategy for Nuclear Security », *Carnegie Endowment for International Peace*, March 2005.

³⁶ Pour organiser celle-ci, il a été créé une commission préparatoire le 19 novembre 1996. Composée de trois organes (une Conférence des États parties, un Conseil exécutif et un Secrétariat technique temporaire), il est chargé de vérifier que les États parties respectent l'interdiction de tout essai nucléaire aussi bien à des fins militaires que pacifiques. Voir le site de la *Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization* à l'adresse suivante : <http://www.ctbto.org/>.

³⁷ Le Sénat américain a été la première et seule législature jusqu'à ce jour à avoir rejeté la ratification du traité le 13 octobre 1999. Israël l'a signé le 25 septembre 1996 mais ne l'a pas encore ratifié. Quant à l'Inde et le Pakistan, ils ne l'ont ni signé, ni ratifié.

³⁸ Voir PARISH Scott & DUPREEZ Jean, « Nuclear-Weapon-Free Zones: Still a Useful Disarmament and Nonproliferation Tool ? », *Weapons of Mass Destruction Commission*, 2004 (<http://www.wmdcommission.org/files/No6-ParrishDuPreez%20Final.pdf>).

³⁹ *Final Document on 2000 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, Volume 1, NPT/CONF.2000/28 (Parts I and II), New York, 2000.

⁴⁰ Il existe aujourd'hui six ZEAN créées par six traités : le Traité de l'Antarctique (1959) pour l'Antarctique, le Traité de Tlatelolco (1967) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Traité de Rarotonga (1985) pour le Pacifique Sud et le Traité de Bangkok (1995) pour l'Asie du Sud-est, le Traité de Pelindaba (1996) pour l'Afrique, qui n'est pas encore entré en vigueur car, en 2006, seuls 19 des 28 États requis l'ont ratifié, et le dernier en date, le Traité créant une ZEAN en Asie centrale regroupant le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, signé le 8 septembre 2006 (pour plus d'informations sur le contexte de la négociation de ce traité et ses implications, consulter les liens suivants :

<http://cns.miis.edu/pubs/week/060905.htm> et <http://cns.miis.edu/pubs/week/020930.htm>).

⁴¹ UMEBAYASHI Hiromichi, « A Northeast Asia Nuclear Weapon-Free Zone », *Peace Depot & Pacific Campaign for Disarmament and Security*, April 2004 (<http://www.nautilus.org/napsnet/sr/2005/0566NEANWFZ.pdf>).

Le défi principal est la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Toutefois, rien ne semble se conclure depuis 1974 où l'Égypte et l'Iran avancèrent pour la première fois cette proposition. L'Assemblée générale des Nations Unies (AG) a certes soutenu l'idée dans un certain nombre de ses résolutions, tout comme le Conseil de sécurité qui rappela à la fin de la guerre du Golfe, en 1991, dans sa résolution 687 – qui créait d'ailleurs la Commission spéciale des Nations Unies pour superviser le désarmement de l'Iraq après la guerre – l'objectif que constitue la création d'une ZEAN dans cette région⁴². Aucune perspective ne semble se dessiner dans ce sens. Et pour cause, le programme nucléaire d'Israël constitue l'obstacle principal à la réalisation du projet. Mais l'État hébreu n'est pas prêt à renoncer à l'option nucléaire que ses dirigeants et son opinion considèrent comme la garantie suprême de sa survie dans une région où la haine affichée à son égard ne fait que s'amplifier⁴³. Or aujourd'hui, on sait que les armes nucléaires israéliennes – sur lesquelles de nombreuses puissances occidentales, les États-Unis en premier, restent muettes tout en dénonçant les tentatives de prolifération des autres États – serviront, si ce n'est déjà pas le cas pour l'Iran, de plus en plus de prétexte politique populaire pour les initiatives potentielles de prolifération de ses voisins dans un Moyen-Orient toujours instable. Dès lors, il est nécessaire de régler la question sécuritaire dans la région afin que la possession d'armes nucléaires n'y soit plus perçue comme nécessaire et vital. Il est important de poursuivre et de redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient. De cela dépendra la réalisation de la ZEAN. Le contraire étant tout aussi bien envisageable. Car dans ce foyer de tensions, comme partout ailleurs, les « armes nucléaires ne disparaîtront pas tant que le vide ne sera pas comblé par un cadre fiable de sécurité »⁴⁴. Mais ce nouveau cadre de sécurité ne pourrait exister si le processus de maîtrise du « cycle du combustible » (enrichissement et retraitement), sur lequel le TNP reste muet, n'est pas encadré internationalement. Le lit de la prolifération nucléaire continuera d'être entretenu, si rien n'est fait, par son article IV qui, reconnaissant le « *droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques* », prévoit « *un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques* » en vue de ses utilisations. *De facto*, ce droit permet à un pays de se doter de l'ensemble de la chaîne nucléaire qui peut lui permettre de devenir s'il le souhaite une puissance militaire presque en quelques mois, en violant bien sûr ses engagements. Car ce sont les mêmes technologies et matériels qui permettent de passer des applications pacifiques du nucléaire à ses applications militaires.

Dans un discours à la *National Defense University* en Février 2004, George Bush proposait que le Groupe des fournisseurs nucléaires n'accepte de vendre des technologies nucléaires susceptibles d'être utilisées pour enrichir de l'uranium et retraiter le plutonium qu'aux pays qui possèdent déjà ces équipements⁴⁵. Son objectif affiché est d'empêcher les proliférateurs potentiels d'utiliser cyniquement le TNP pour acquérir ces matériels et infrastructures pour fabriquer des armes nucléaires. Mais le Directeur général de l'AIEA, qui

⁴² BAUMGART Claudin & MULLER Harald, « A Nuclear Weapons-Free Zone in the Middle East : A Pie in the Sky », *The Washington Quarterly*, vol. 28, n° 1, Winter, 2004-2005, pp. 46-47.

⁴³ BARAK Eitan, « Le moment est-il venu pour Israël de réévaluer l'idée d'une adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ? », *Forum du Désarmement*, n°1, 2006, p. 103.

⁴⁴ EL BARADEI Mohamed, « Une course que nous pouvons gagner : le monde peut -et doit- construire un cadre de sécurité plus solide », *IAEA Bulletin*, vol. 46, n°2, mars 2005, p. 34

(http://www.iaea.org/Publications/Magazines/Bulletin/Bull462/French/article10_fr.pdf).

⁴⁵ LESLEY Fort & McNAIR J., « President Announces New Measures to Counter the Threat of WMD: Remarks by the President on Weapons of Mass Destruction Proliferation », *National Defense University*, 11 February 2004 (<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2004/02/20040211-4.html>).

voit dans l'initiative américaine une violation du droit des ENDAN à disposer de la technologie nucléaire civile, propose plutôt l'établissement d'un moratoire de cinq ans sur la construction de nouvelles installations d'enrichissement d'uranium et de séparation du plutonium tout en demandant aux États qui en possèdent déjà de s'engager à garantir, aux fins d'applications légitimes, un approvisionnement économique en combustible nucléaire⁴⁶. Une telle pause permettrait de développer et de finaliser l'idée d'une « multilatéralisation » du cycle du combustible nucléaire qui permettrait de placer les installations nucléaires existantes ou à venir, sous un contrôle plutôt multilatéral que national. Celle-ci, déjà envisagée dans les années 1970 et 1980, a été revisitée par El Baradei en 2003 à la Conférence générale de l'AIEA⁴⁷ et réitérée à la 59^{ème} session de l'AG⁴⁸ ainsi qu'à d'autres occasions. Pour étudier sa mise en œuvre, un groupe d'experts mis sur pied en juin 2004 a rendu, le 22 février 2005, son rapport final dans lequel figurent cinq propositions⁴⁹ :

1. Renforcement au cas par cas des mécanismes de marché existants par des contrats à long terme et des accords de fourniture transparents soutenus par les gouvernements (banques de combustible commerciales, location et reprise de combustible, et services commerciaux de stockage du combustible utilisé).
2. Mise au point et application de garanties internationales d'approvisionnement avec la participation de l'AIEA. Différents modèles envisageables : AIEA comme garant, comme administrateur d'une banque de combustible, etc.
3. Promotion de la conversion volontaire d'installations existantes en centres multinationaux facteurs de confiance, avec la participation d'États parties au TNP, dotés ou non d'armes nucléaires, et d'États non parties au traité.
4. Mise en œuvre pour de nouvelles installations, au moyen d'accords et de contrats volontaires, d'arrangements multinationaux – notamment régionaux – fondés sur la copropriété, des droits de tirages ou la co-gestion, d'installations des parties initiale et terminale du cycle du combustible (enrichissement de l'uranium, retraitement du combustible, stockage du combustible utilisé et combinaison de ces installations). La création de parcs intégrés de centrales nucléaires servirait également à cet objectif.
5. Le scénario d'une poursuite du développement de l'énergie nucléaire dans le monde va probablement nécessiter la mise en place d'un cycle du combustible soutenu par de solides arrangements multilatéraux - par région ou par continent - et par une coopération élargie associant l'AIEA et la communauté internationale.

De même, ce nouveau cadre de sécurité ne pourrait se construire si les nombreux États disposant du savoir-faire nécessaire pour fabriquer des armes nucléaires et les candidats potentiels à la prolifération parvenaient à produire ou à se procurer les matières fissiles nécessaires pour y arriver. D'où l'importance de l'adoption d'un traité international vérifiable interdisant leur production : le *Fissile Material Cut-off Treaty* (FMCT), dont la négociation

⁴⁶ EL BARADEI Mohamed, « Une course que nous pouvons gagner : le monde peut - et doit - construire un cadre de sécurité plus solide », *op. cit.*, p. 37.

⁴⁷ EL BARADEI Mohamed, *Statement to the Forty-Seventh Regular Session of the IAEA General Conference*, 15 September 2003 (<http://www.iaea.org/NewsCenter/Statements/2003/ebsp2003n020.html>).

⁴⁸ EL BARADEI Mohamed, *Statement to the Fifty-Ninth Regular Session of the UN General Assembly*, 1 November 2004 (<http://www.iaea.org/NewsCenter/Statements/2004/ebsp2004n011.html>).

⁴⁹ IAEA, « Multilateral Approaches to the Nuclear Fuel Cycle », *Expert Group Report submitted to the Director General*, 22 February 2005, p. 15 (<http://www.iaea.org/Publications/Documents/Infcircs/2005/infcirc640.pdf>).

avait été demandée depuis 1992 par l'adoption d'une résolution de l'AG et encouragée dans la 3^{ème} des « 13 étapes vers le désarmement nucléaire » du document final de la conférence d'examen du TNP de 2000. Un tel instrument devra évidemment voir la participation des trois ENDAN en dehors du TNP.

Pour finir, il est important de reconnaître qu'aucune politique de lutte contre la prolifération ne pourrait être menée efficacement en faisant l'impasse sur une meilleure compréhension et une prise en compte effective des logiques et dynamiques de nucléarisation. La recherche de capacités nucléaires militaires ne relève pas seulement d'une volonté irrationnelle de puissance liée à la nature d'un type de régime politique particulier. Donc, toute mesure de confinement d'États considérés comme « délinquants », cherchant à se doter de capacités nucléaires militaires, se révélera contre-productive et vouée à l'échec. Opposer et substituer la force à la diplomatie, faire primer les actions et initiatives unilatérales sur les actions collectives ne permettront que très partiellement de régler le problème. En revanche, une meilleure réponse au phénomène aura le mérite de s'organiser dans un cadre global et multilatéral qui privilégie une politique d'inclusion de manière à rassurer et atténuer les dilemmes de sécurité des proliférateurs potentiels. Les résultats n'en seront que positifs. Ce cadre n'est autre que le régime de non-prolifération. Les activités du réseau Khan ont certes montré ses limites et accentué le mépris que certains États manifestent à son égard, ainsi que les doutes qu'ils formulent quant à son utilité.

Cependant, l'objectif doit être plutôt son renforcement afin qu'il puisse réellement répondre aux nouveaux défis de l'ère nucléaire. Empêcher l'effondrement définitif de ce cadre normatif, déjà agonisant, qui permet encore de contenir la quarantaine de pays disposant de l'infrastructure industrielle et scientifique qui leur permettrait de fabriquer des armes nucléaires dans des délais relativement courts si les contraintes qu'il impose cessaient de s'appliquer⁵⁰, doit être le maître-mot de la lutte contre la prolifération. La conférence d'examen du TNP de 2010 offre une opportunité à ne pas manquer de faire des recommandations de fond pour l'avenir de ce régime après l'échec de celle de 2005, lors de laquelle les questions procédurales avaient éclipsé les véritables problèmes qui sont à la base de sa crise actuelle. Les États sauront-ils la saisir ? Le cauchemar de John Fitzgerald Kennedy de voir apparaître 15 à 25 nouveaux États nucléaires ne s'est pas encore réalisé. Mais pour combien de temps encore quand on sait que de nombreux pays sont de plus en plus tentés de briser le tabou nucléaire et que la volonté de mettre fin à « l'apartheid nucléaire » est, aujourd'hui plus que jamais, très forte ?

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Copyright : © 2007 Irving LEWIS. Tous droits réservés.

Mode officiel de citation : Irving LEWIS, « L'intervention militaire permet-elle réellement de mettre fin à la nucléarisation d'un pays ? », *Multipol*, juillet 2007, <<http://www.multipol.org>>.

⁵⁰ « Un monde plus sûr : notre affaire à tous », *Rapport du Groupe des personnalités de haut niveau sur les et les menaces, les défis et le changement*, Document A/59/565, décembre 2004, p. 41 (<http://www.un.org/secureworld/report.pdf>).